

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 268)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 56

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 10**

I. – À l’alinéa 12, substituer au nombre :

« 50 000 »

le nombre :

« 30 000 ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 150 000 »

le nombre :

« 40 000 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On comprend mal pourquoi les collectivités de moindre importance démographique ne devraient pas participer avec l’État à la réduction des dépenses publiques.